



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – NOVEMBRE 2019



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



## Horaire d'ouverture:

**Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h00**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale :** Route de St-Julien 122, 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13  
Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

**Jeudi 21 novembre** (vote du budget 2020)  
**Jeudi 19 décembre**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

## ACTUALITES COMMUNALES

### MÉRITE COMMUNAL 2019 – PROPOSEZ DES CANDIDATURES !

**Les Autorités communales lancent un appel à candidature pour le Mérite communal 2019. Le ou la lauréat-e doit s'être distingué-e dans un domaine culturel, sportif, humanitaire, civique, économique ou scientifique.**

Les Autorités ont élargi le cercle des méritants à tous les domaines. Ainsi, en plus des sportifs, qui restent admis, les entreprises, les personnes actives dans les associations communales culturelles ou autres, les scientifiques, qu'ils soient établis sur la commune ou qu'ils y soient nés, peuvent prétendre recevoir le Mérite communal de Perly-Certoux. D'autres candidatures sont possibles, comme celles des citoyens engagés, acteurs, musiciens ou les personnes se distinguant par leur engagement humanitaire, dans la commune ou hors de la commune.

Le règlement établit que les candidats au Mérite doivent avoir un lien démontré avec la commune : soit ils en sont originaires, soit ils y vivent, soit ils y sont actifs. Ainsi, les candidats originaires de Perly-Certoux ayant développé leur activité à l'étranger sont admis, comme le sont les étrangers fortement actifs sur la commune, au sein d'une entreprise ou d'une association communale. Les groupes de personnes (par exemple une équipe sportive ou le comité d'une association) ou une entreprise peuvent aussi être proposés pour le Mérite communal.

Pour proposer une candidature, il faut remplir le formulaire que l'on trouve à la Mairie ou sur le site [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) – Formulaire (en accès direct) ou écrire sur papier libre mais donner les indications demandées dans le formulaire. **Délaï : 30 novembre 2019.**

Le jury est composé du Conseil administratif. La remise du Mérite, doté de CHF 3000.- de prix, se fera dans le cadre d'un événement public communal en 2020.

## RATAPLAN - LE CADEAU DES AUTORITES POUR LES PETITS COMMUNIERS



« Rataplan » est un petit mensuel pour les enfants et juniors, qui propose chaque mois des bandes dessinées, des reportages sur les animaux, des articles sur des vedettes et des jeux et concours. A Perly-Certoux, on le trouve à la pharmacie et aussi à la mairie.

Les Autorités ont accepté d'offrir chaque mois une vingtaine d'exemplaires aux petits visiteurs de la mairie. Les parents, grands-parents et nounous peuvent prendre un numéro pour le faire connaître aux jeunes de leur entourage.

A la mairie, il se trouve sur la fontaine à eau.

Il est bien évidemment gratuit.

## PERLY-CERTOUX, SON FLEURISSEMENT A NOUVEAU RECOMPENSE EN 2019

Perly-Certoux est régulièrement saluée par le Concours des communes les mieux fleuries. En 2019, l'équipe du Service des espaces verts a ramené, une fois encore, la récompense la plus élevée dans la catégorie des communes de 3001 à 5000 habitants.

Félicitations pour ce diplôme, et la composition verte qui l'accompagnait !

Au total 32 communes concourraient, c'est Veyrier qui remporte la palme toute catégories confondues.

Informations complémentaires :  
[www.perly-certoux.ch/fr/news/](http://www.perly-certoux.ch/fr/news/)



Bravo à l'équipe du SEEV.

## LOGEMENTS, CRECHE... PAS D'INSCRIPTION OUVERTE

Vous êtes nombreux à venir à la mairie annoncer votre intention de vous inscrire que pour un logement, que pour une place de crèche.

**A ce jour, il n'y a aucune inscription ouverte au niveau de la commune, ni pour les logements, ni pour la crèche.**

Une période d'ouverture des inscriptions pour les logements est fixée à début 2020.

Concernant la crèche, *Little Green House* (<http://www.littlegreenhouse.ch/>) enregistre déjà volontiers les demandes, sans pour autant pouvoir renseigner sur les coûts des places subventionnées par la commune, cette information n'étant pas encore connue.

**Les habitants seront informés en temps voulu des ouvertures d'inscription pour les logements et pour la crèche.**

## BUREAU DE LA MEDIATION ADMINISTRATIVE (BMA)

Vous avez eu une mauvaise expérience, un désaccord ou un conflit avec une administration cantonale, communale ou avec un autre organisme public à Genève ? Consultez, gratuitement, le bureau de médiation administrative.

C'est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s, à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourager à entretenir de bonnes relations avec les usagers-ères.

Le champ d'application du bureau est vaste et inclut l'ensemble des administrations cantonales et communales genevoises, ainsi que les autres organismes chargés de missions de droit public cantonal ou communal.

Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal. Son indépendance est garantie par la loi. Il n'a pas compétence pour examiner une affaire qui fait l'objet d'une procédure judiciaire en cours ou qui a été préalablement tranchée en droit, à moins que cette dernière ne soit suspendue en vue d'un règlement à l'amiable devant lui.

Non seulement les administré-e-s peuvent le solliciter, mais les administrations peuvent également faire appel au médiateur pour régler des difficultés.

Rue Jean-Calvin 8 – Case postale 3964 – 1211 Genève 3 (1<sup>er</sup> étage).

Tél. 022 327 95 79 – Email : [bma@etat.ge.ch](mailto:bma@etat.ge.ch); site internet : [www.ge.ch/lc/bma](http://www.ge.ch/lc/bma)

# INFORMATIONS OFFICIELLES

## CIMETIERE – RENOUELEMENT DE CONCESSIONS

Les familles ayant des parents inhumés au cimetière de Perly-Certoux en 1999 sont informées que ces concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Les personnes qui désirent les renouveler ou faire relever les tombes sont priées d'adresser un courrier à la mairie d'ici à fin février 2020.

Les monuments et encadrements des tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées seront enlevés par la commune qui en prendra possession et en disposera, sauf demande écrite à la mairie. Les familles désirant les conserver sont priées de s'annoncer dans les mêmes délais.

## TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres au-dessus de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 mètres au-dessus de la dite voie et ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés.

Attention, il n'y a plus d'échéance à date fixe car la taille des arbres et haies doit être conforme tout au long de l'année !

**(Loi sur les routes L1-10)**

## SOUFFLEUSES A FEUILLES AUTORISEES

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier (Règlement concernant la tranquillité publique - RTP). Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de la sécurité (22). Celui-ci perçoit un émolument de CHF 100.-- à CHF 250.-- par autorisation délivrée.

## COMMANDE D'ACTES D'ETAT CIVIL POSSIBLE EN LIGNE

L'arrondissement de l'état civil de Plan-les-Ouates, auquel la commune de Perly-Certoux est rattachée, offre une nouvelle prestation : les commandes d'actes d'état civil en ligne, accessibles par le lien suivant :

<https://www.plan-les-ouates.ch/pages/commande-en-ligne-dactes-detat-civil>

Sont disponibles en ligne les actes suivants :

- Certificat individuel d'état civil
- Acte d'origine
- Certificat de famille
- Certificat de partenariat
- Acte de partenariat
- Acte de mariage
- Acte de décès
- Acte de reconnaissance
- Acte de naissance

# ENVIRONNEMENT 2019

## LEVÉE DES DECHETS – LES PROCHAINES DATES



**Levées des déchets encombrants**  
Samedi 9 novembre



**Levée des déchets verts de jardin**  
Chaque lundi



**Levées de verre**  
Mardi 26 novembre  
Mardi 31 décembre



**Levées de papiers et cartons**  
Mardi 26 novembre  
Mardi 31 décembre




Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2<sup>e</sup> mardi du mois.

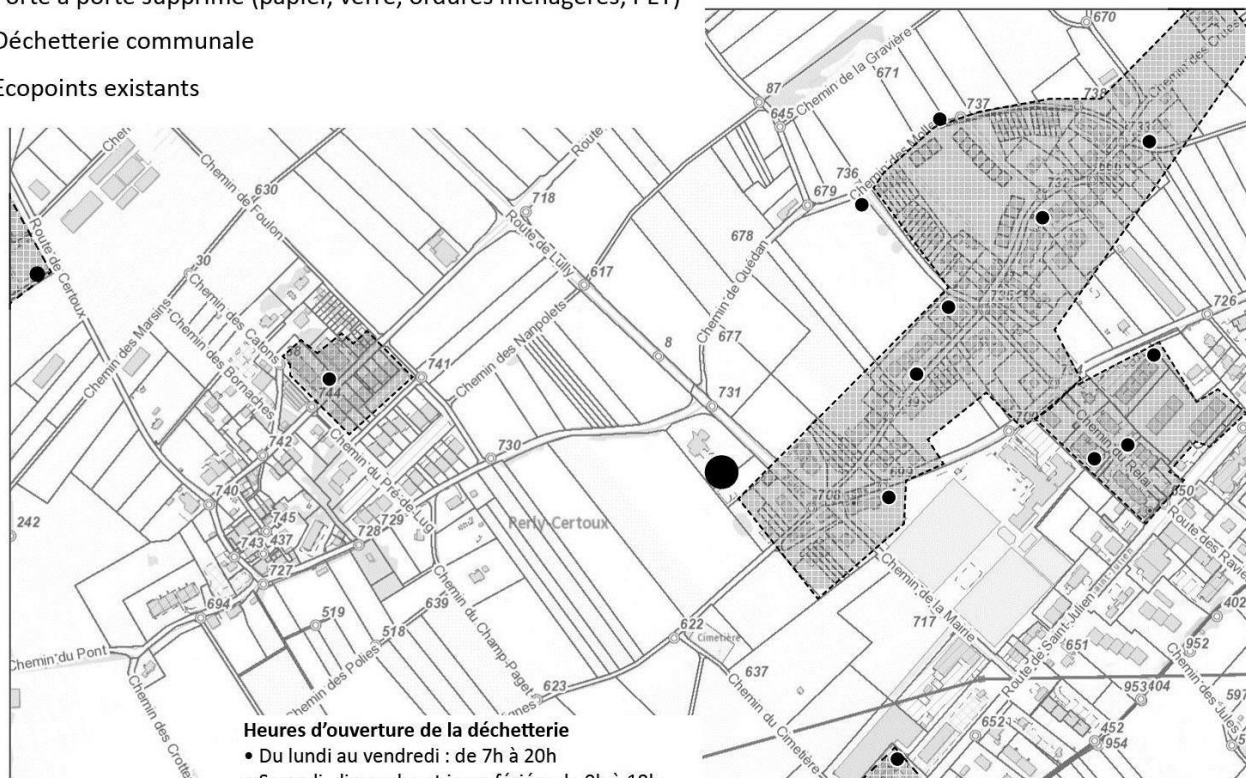


**Levée des déchets de cuisine**  
Chaque jeudi après-midi

**Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.**

### ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPOINTS

-  Porte à porte supprimé (papier, verre, ordures ménagères, PET)
-  Déchetterie communale
-  EcoPOINTS existants



**Heures d'ouverture de la déchetterie**  
• Du lundi au vendredi : de 7h à 20h  
• Samedi, dimanche et jours fériés : de 9h à 18h

Pour la satisfaction de tous, la déchetterie et les écoPOINTS doivent rester propres.

**Si les bennes de la déchetterie communale sont pleines, merci d'aller déposer vos déchets dans l'un des Espaces de récupération de votre choix, ouverts également le dimanche (fermé le lundi).**

**ESREC =** Espaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon  
Rte d' Aire la Ville  
1233 BERNEX  
022.420.91.22

ESREC de la Praille  
Av. de la Praille 47  
1227 CAROUGE  
022.388.11.99

**Heures d'ouverture : Mardi à vendredi : 14h00 – 17h00, Samedi et dimanche : 10h00 – 17h00**

**Les ESREC sont cantonaux, pour toute information à leur sujet : Info-Service, tél. 022 546 76 00**